

Près de 20 000 militaires retournent à la vie civile chaque année et plus de 2 000 d'entre eux entament une seconde carrière dans les fonctions publiques. Ces hommes et ces femmes qui ont choisi de servir les armées constituent un personnel de grande valeur possédant un savoir dispensé dans des écoles et des centres de formation reconnus, un savoir-faire, fruit de l'expérience acquise dans un environnement opérationnel, un savoir-être, des valeurs communes : esprit d'équipe, rigueur, disponibilité, adaptabilité et sens de l'engagement.

Assujettis à une mobilité qu'ils n'ont pas toujours choisie, les conjoints des militaires disposent également de compétences qu'ils peuvent utilement mettre à la disposition des collectivités territoriales. Leur savoir-être est souvent considéré comme étant à l'image de celui de leur conjoint militaire.

QUI SOMMES-NOUS ?

Défense Mobilité est un service à compétence nationale rattaché à la direction des ressources humaines du ministère des armées.

elle accompagne les **MILITAIRES** et les **MILITAIRES BLESSÉS dans leur transition professionnelle** vers une seconde partie de carrière et les **ANCIENS MILITAIRES à la recherche d'un emploi**. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan Famille dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des militaires, Défense Mobilité accompagne également leur **CONJOINT**.

Au regard de la diversité des profils qu'elle peut proposer aux collectivités territoriales, **Défense Mobilité représente une solution gratuite et efficace, et une alternative par rapport aux modes de recrutements existants.**

EN QUOI DÉFENSE MOBILITÉ PEUT RÉPONDRE AUX BESOINS EN RECRUTEMENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ?

Dans le contexte actuel (mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique et nécessaire renouvellement des compétences lié au vieillissement des effectifs dans la FPT), **Défense Mobilité est en mesure de répondre à l'ensemble des besoins en recrutement d'agents titulaires ou d'agents contractuels** et de satisfaire ainsi les besoins des collectivités territoriales en nouvelles compétences, toutes catégories et tous niveaux confondus (catégories A+, A, B et C).

COMMENT RECRUTER UN MILITAIRE OU UN CONJOINT DE MILITAIRE ? → 3 DISPOSITIFS

1 Un dispositif spécifique est destiné aux MILITAIRES EN RECONVERSION et aux ANCIENS MILITAIRES, et leur permet d'intégrer un corps de fonctionnaires

Dès lors qu'une collectivité territoriale a identifié un militaire pouvant répondre à ses besoins en compétences, ce dispositif leur permet de satisfaire ce besoin en 2 mois au maximum.

Les recrutements sont validés par la commission nationale d'orientation et d'intégration (CNOI) placée sous la tutelle des services du premier ministre dans le cadre de réunions planifiées tous les 2 mois.

2 Un dispositif accessible à tous les MILITAIRES ET ANCIENS MILITAIRES, et à leur CONJOINT → le contrat

Chaque recruteur public peut créer un compte sur le Jobboard de Défense Mobilité pour déposer des offres d'emploi et consulter une CVthèque : <https://www.ariane.defense.gouv.fr/arianeInternet/pages/public/commun/espacePublic.xhtml>

3 Le dispositif des emplois réservés permet à un MILITAIRE BLESSÉ d'intégrer un corps de fonctionnaires

POUR PLUS DE DÉTAILS SUR LES MODALITÉS DE RECRUTEMENTS, DES CONSEILLERS DÉFENSE MOBILITÉ À VOTRE SERVICE

- Des informations plus précises et les modes opératoires associés sont disponibles sur le site de Défense Mobilité.
www.defense-mobilite.fr/employeurs/offre-de-services/je-recrute-dans-le-public
- Défense Mobilité dispose également d'un réseau de 350 professionnels de la transition professionnelle réparti sur l'ensemble du territoire. Ces agents sont à la disposition des collectivités territoriales pour leur présenter des candidats aux profils adaptés à leurs besoins et les conseiller dans la mise en œuvre des modalités de recrutement.

www.defense-mobilite.fr/annuaire ou n° vert : 0 800 64 50 85